

L'avenir des cours dits « philosophiques » et le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques

Un débat dans l'air du temps ?

Le temps d'une législature, le sort des cours dits « philosophiques » semble avoir changé de statut.

Pour rappel, suite à l'initiative de la Ministre Simonet visant à introduire un « tronc commun » à ces différents cours de religion et de morale, les réactions en sens divers avaient été assez vives, relayées abondamment dans la presse et, enfin, discutées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Et, aujourd'hui, force est de constater en effet que, de rencontres politiques informelles à des auditions parlementaires en passant par un recours au Conseil d'Etat, ce dossier a aujourd'hui, insensiblement, évolué.

Certes pas encore au point de proposer comme chez nos voisins luxembourgeois la suppression des cours de religion pour les remplacer par un enseignement des « valeurs » mais, néanmoins, la lecture des programmes des partis démocratiques francophones permet clairement de dégager des convergences¹ annonciatrices d'une potentielle évolution de ce dossier.

Comme si, enfin, dans un monde en manque de repères où chacun a trop vite tendance à se replier sur des identités corsetées, le caractère absurde de cette séparation des élèves sur une base confessionnelle pour deux heures de cours par semaine éclatait enfin au grand jour.

Dans ce cadre, parce que tout le monde « sent » bien que, inévitablement, ce dossier sera amené à évoluer dans les prochains mois, pour bon nombre d'acteurs, c'est un peu le « football panique ». Avec, parfois, des soucis légitimes comme celui de la préservation de l'emploi². Mais aussi d'autres inquiétudes plus partisans qui ne peuvent que générer blocages et crispations.

Le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques en otage ?

Et, dans le panorama scolaire, le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques (CCCSP) devient un véritable réceptacle des dites crispations.

Endroit de rencontre, d'échanges, de compréhension de l'action de l'autre, il voit (était-ce évitable ?) son travail en quelque sorte « pollué » par le climat politique extérieur.

Ce conseil, constitué par le décret du 3 juin 2005³, a pour missions :

- de formuler d'initiative ou à la demande du ministre concerné, du Gouvernement ou du Parlement de la Communauté française, tout avis et proposition sur la politique générale en matière de cours philosophiques, ainsi que sur la promotion de ces cours;
- de formuler un avis préalable à l'adoption de toute disposition décrétole ou réglementaire touchant l'organisation et le subventionnement des cours philosophiques;

¹ Vers le remplacement d'une des deux heures des cours dits « philosophiques par un autre cours (citoyenneté, histoire des religions, ...) donné en commun à tous les élèves.

² Partagé par le CEDEP.

³ http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/29802_000.pdf

- de formuler toutes propositions relatives aux opportunités d'échanges de savoirs et de pratiques entre les différents cours philosophiques;
- de formuler, dans le respect des spécificités de chacun et dans le cadre du décret missions, toutes propositions susceptibles d'encourager le dialogue entre les différentes religions reconnues et le cours de morale non confessionnelle et de promouvoir les valeurs communes;
- de formuler conformément au décret, tout avis sur l'organisation d'activités organisées conjointement par les différents cours philosophiques autour de thèmes fixés par le conseil;
- de formuler tout avis sur la présence d'initiation à la démarche philosophique et sur l'introduction d'éléments de philosophie et d'histoire comparée des religions dans chacun des cours philosophiques tel que reconnu par la loi du 29 mai 1959, y compris là où un seul cours correspondant au caractère confessionnel de l'enseignement est organisé;
- d'établir annuellement pour le ministre du Gouvernement et le Parlement un rapport d'activités sur le fonctionnement et l'organisation des cours philosophiques dans chacun des réseaux, complémentirement à la loi du 29 mai 1959.

Doté d'un mandat fort large et composé de la même manière⁴ -ce qui a pour effet quasi mécanique, vu le nombre de religions reconnues, de reléguer les « laïques » dans une position minoritaire lors de chaque vote ...-, ce Conseil pourrait avoir un rôle utile dans la pièce qui se joue. Ce pour autant qu'il ne recroqueville pas sur la volonté de ne rien faire évoluer, sur le secret dessein de garder notre enseignement du 21^{ème} siècle taillé dans le même costume que celui du Pacte scolaire.

A titre personnel, comme représentant du Conseil de la morale laïque, j'y ai fait des rencontres humaines et intellectuelles fort riches. Si j'ai parfois été effrayé par quelques opinions radicales⁵, les positions des uns et des autres ne sont pas toujours si figées que l'on pourrait le croire « a priori ». Pour autant que de la place soit laissée, dans le temps, au débat, des incompréhensions peuvent se lever, des convergences se dessiner et des points de vue se rapprocher. Ce qui ne signifie pas être d'accord sur tout mais au moins d'accepter d'avoir la démarche de tenter de comprendre l'autre et d'entendre ses arguments.

Mais, dans le contexte actuel, parce que la Ministre Simonet en formulant sa proposition de « tronc commun » s'est appuyée sur les avis du CCSCP et a pris à témoin l'opinion publique en s'appuyant sur lesdits avis et la « légitimité » de cet organe consultatif ; le fonctionnement quotidien de cet organe consultatif en a été bouleversé. Les positions se sont raidies.

De même, puisque les développements de ce dossier ouvrent aussi un « champ des possibles » quant au prétendu caractère obligatoire de ces cours dits « philosophiques »⁶, les thèmes de travail du CCSCP semblent aujourd'hui uniquement être dictés par l'agenda de la Ministre, le rythme par celui

⁴ Peut-être trop d'ailleurs car, pour un organe consultatif discutant d'une matière touchant à l'enseignement officiel, la présence d'acteurs représentant l'enseignement privé (confessionnel ou non) de près ou de loin peut surprendre ...

⁵ Un de ses membres a un jour écarté une suggestion visant à intégrer comme base d'un éventuel futur « tronc commun » la Déclaration universelle des droits de l'Homme au motif que « tout est dans la ... Bible ou la Torah » !

⁶ Lire Jérôme Sohier, « Quel avenir pour les cours de morale et religion ? », Entre-Vues, juin 2001, pp. 5 et s. (<http://www.entre-vues.net/LinkClick.aspx?fileticket=6RpEmXC5ze4%3D&tabid=622>)

des échéances électorales et, enfin, les interventions par les mots d'ordre des hiérarchies respectives des membres du Conseil.

Dès lors, toute intervention devient suspecte. Comme si dans un gigantesque jeu d'échec, elle est toujours décryptée comme la prémisse d'une attaque suivante et donc, immédiatement, critiquée.

Les positions se crispant et les velléités d'échanges étant vite étouffées par les plus radicaux, sauf à se ressaisir, le CCSCP risque peut-être de manquer une occasion. Celle de faire entendre une voix particulière, issue d'un lieu où des acteurs de terrain ont pu déjà dégrossir, ensemble, des visions parfois différentes de la société. Comme ce que l'on peut finalement espérer, ce que l'on demande - car c'est bien de cela qu'il s'agit avant tout- pour nos enfants à l'école.

Revenir à la Politique avec un grand « P »

Dans son mémorandum pour les élections régionales et communautaires, la première revendication du CAL se décline comme suit :

« Le CAL demande de garantir l'impartialité des pouvoirs publics en légiférant pour que dans tous les établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- L'école ne puisse être le champ des particularismes quels qu'ils soient et fonde son apprentissage sur la raison et sur une citoyenneté partagée.
- Tous les signes distinctifs religieux, philosophiques ou partisans soient exclus, dans le cadre de la formation scolaire, tant pour les élèves que pour les membres du personnel (enseignant, personnel d'entretien, concierge, etc.). »

Dans ce XXI^{ème} siècle aux repères mouvants, les valeurs laïques constituent une boussole pour la construction d'êtres en devenir : l'attrait de la liberté, l'ambition de l'autonomie, la vocation à l'universalité et le principe du Libre Examen. A nos futurs élus maintenant de s'en inspirer.

Benoît Van der Meerschen